

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

N° CP/2015/536 - Immobilier d'entreprises - 2121
Avances sans intérêts à ALSABAIL


La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à ALSABAIL, au titre du dispositif départemental de soutien à l'immobilier d'entreprises, les avances sans intérêts suivantes :

- 468 000 euros au titre du projet de la société Chocolaterie Jacques BOCKEL à Monswiller,
- 335 733 euros au titre du projet de la société EILS à Erstein,
- 160 000 euros au titre du projet de la société ALSAFIX à Gries,
- 336 000 euros au titre du projet de la société MCTI à Rosheim, porté par la SCI MCTI Immobilier,
- 288 000 euros au titre du projet de la société MULTI PLI à Haguenau.

Les investissements éligibles s'entendent hors taxes.

Par ailleurs, la commission permanente autorise le président du Conseil Départemental à signer les conventions à intervenir (conventions établies selon la convention-type approuvée).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151130-lmc197368-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 02/12/15